

Algérie: des récompenses financières pour les dénonciateurs de trafiquants de drogue

L'État algérien renforce son dispositif de lutte contre le trafic de stupéfiants. À travers le décret exécutif n° 26-272 du 1er août 2026, publié au Journal officiel n° 49, le gouvernement fixe les conditions et les modalités d'octroi de récompenses financières et d'autres avantages aux personnes qui fournissent des informations permettant d'identifier ou d'arrêter les auteurs d'infractions liées aux stupéfiants et aux substances psychotropes, ou encore de mettre fin à ces infractions.

Pris en application de l'article 35 bis 1 de la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants, ce décret met en place un cadre réglementaire destiné à encourager la coopération des citoyens avec les services chargés de la lutte contre ce phénomène.

Le décret prévoit que les services de police judiciaire et les services des douanes peuvent accorder des récompenses financières ou d'autres avantages aux personnes dont les renseignements permettent d'identifier les trafiquants, de procéder à leur arrestation ou de mettre fin à leurs activités. Le procureur de la République territorialement compétent doit être informé de ces démarches.

Le montant des récompenses sera fixé par le chef du service chargé de l'enquête en fonction de plusieurs critères, notamment la nature de l'infraction, sa durée, son étendue territoriale, les circonstances de sa commission et son degré de complexité. Le texte précise toutefois que les plafonds des récompenses et leurs modalités de calcul seront déterminés ultérieurement par un arrêté conjoint des ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur, de la Justice et des Finances.

Cette nouvelle [mesure](#) s'inscrit dans une stratégie plus large déployée par l'État pour intensifier la lutte contre le trafic de drogue et les réseaux criminels. Ces derniers mois, les autorités ont multiplié les initiatives dans ce domaine, notamment à travers le renforcement du cadre législatif, l'intensification des opérations menées par les services de sécurité, le démantèlement de plusieurs réseaux de trafic et le durcissement des sanctions prévues contre les auteurs de ces infractions. En instaurant un mécanisme de récompenses destiné à encourager les signalements, les pouvoirs publics entendent également renforcer la participation des citoyens dans la prévention et la répression de ce phénomène, considéré comme une menace pour la sécurité et la santé publiques.